



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

Envoyé en préfecture le 17/12/2021
Reçu en préfecture le 17/12/2021
Affiché le
ID : 029-242900645-20211216-DE_114_2021-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 16 décembre de l'An Deux Mille Vingt et un à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 10/12/2021, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Philippe AUDURIER, Président.

Votants : 25

GRIJOL Christian, ABGUILLERM Christian, ANDASMAS Anissa (visio), STEFANUTTI Isabelle, RAHER Marc, SAVINA Henri, CHANTREAU Katell, KERVAREC Ronan, HERNANDEZ Marie-Thérèse, AUDURIER Philippe, POITEVIN Jocelyne, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, LE MOIGNE Philippe, DREANO Christelle, TANGUY Christine, JAFFRY Bernard, CROM Florence, TUPIN Hugues, POULMARC'H Bertrand, MANNEVEAU Julie (visio), GUET François.

Pouvoirs : CLEMENT Isabelle, pouvoirs à BOUCHERON Dominique
TANGUY Patrick, pouvoirs à RAHER Marc
GUILLEMOT André, pouvoirs à JAFFRY Bernard

Excusée : LAOUENAN-LE LEC Françoise

Secrétaire de séance : RAHER Marc

Délibération N° DE 114-2021

Objet : Tarification de main d'œuvre et matériel de voirie 2022

Rapporteur : Christian GRIJOL

Au travers de sa compétence voirie, Douarnenez Communauté intervient pour des prestations en régie (investissements communes, Douarnenez Habitat...) qui impliquent une facturation des coûts horaires de personnel et du matériel communautaire.

L'index TP08 pour travaux routiers hors enrobés, auquel ce tarif peut se référer, a subi une hausse moyenne d'août 2020 à août 2021 (dernier indice connu) de 2.1 %.

Pour 2022, Il est proposé au conseil communautaire d'augmenter de 2.1 % les tarifs de main d'œuvre et du matériel de voirie tels que présentés dans le tableau ci-dessous, la tarification pour le prêt de panneaux de signalisation et jetons de consigne restent inchangés.

Au vu des demandes de plus en plus récurrentes, et parfois abusives de certaines entreprises, il est proposé d'instaurer une tarification pour la mise en place de déviations par les équipes de signalisation, en limitant la prestation actuelle et au même tarif à la mise en place de 2 panneaux, en créant un tarif pour la mise en place de 3 à 10 panneaux (petite déviation) et un tarif pour la mise en place de 11 panneaux et plus (grande déviation). Il est également proposé que cette tarification ne s'applique pas aux communes et associations à but non lucratif du territoire de Douarnenez Communauté.

TARIF	Unité	2021	2022
Main d'œuvre			
Main d'œuvre	heure	28,55 €	29,14 €
Matériel			
Brise béton	jour	12,01 €	12,26 €
Bétonnière	jour	32,43 €	33,10 €
Camion	heure	19,64 €	20,05 €

Chariot élévateur (Manuscopique)	heure	28,26 €	28,84 €
Compresseur	heure	22,16 €	22,62 €
Compacteur (Boomag)	jour	63,73 €	65,05 €
Epareuse	heure	24,48 €	24,99 €
Fourgon	heure	9,89 €	10,09 €
Groupe électrogène	heure	25,21 €	25,73 €
Nettoyeur Haute Pression	jour	117,98 €	120,42 €
Machine à tracer	heure	17,00 €	17,35 €
Perforateur pneumatique	jour	14,74 €	15,05 €
Bi-répandeur	heure	37,08 €	37,85 €
Saleuse	jour	35,49 €	36,22 €
Tractopelle	heure	28,26 €	28,84 €
Tracteur	heure	28,26 €	28,84 €
Pelle sur pneus	heure	36,18 €	36,93 €
Balayeuse mécanique	heure	10,34 €	10,55 €
Balayeuse aspiratrice	heure	26,10 €	26,53 €

Prêt de panneau de signalisation, badges et jetons de consigne

Caution pour prêt de panneau mobile	l'unité	50,00 €	50,00 €
Caution pour prêt de sac de lestage	l'unité	15,00 €	15,00 €
Mise en place des panneaux par les services de Douarnenez Communauté pour 2 panneaux maximum	Forfait	64,05 €	65,38 €
Mise en place des panneaux par les services de Douarnenez Communauté pour 3 à 10 panneaux y compris déviations	Forfait		300,00 €
Mise en place des panneaux par les services de Douarnenez Communauté pour 11 panneaux et plus, y compris déviations	Forfait		500,00 €
Vente/renouvellement badge	l'unité	10,00 €	10,00 €
Caution badge temporaire	l'unité	10,00 €	10,00 €
Vente/renouvellement jeton consigne	l'unité	6,00 €	6,00 €
Caution prêt jeton consigne temporaire	l'unité	6,00 €	6,00 €

Compte tenu de ce qui précède,

Vu l'avis de la commission voirie du 1^{er} décembre 2021

Vu l'avis favorable du bureau du 6 décembre 2021,

Il est proposé :

- D'adopter les tarifs ci-dessus.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Fait et délibéré le 16 décembre 2021.

Le Président,

Philippe AUDURIER

